

SARL Beauné Lamouret - Conditions générales de vente

S.A.R.L. au Capital de 7 623 € - TVA Intra-communautaire : FR 45 390 334 704.

Siège social et atelier de fabrication : 63 Route de Fourges 27620 Gasny
R.C.S. Evreux B 390 334 704 00033 – Code APE 4332A

Secrétariat et salle d'exposition : 10 – 12 Place du Marché aux Fruits 95420 Magny-en-Vexin
R.C.S. Pontoise B 390 334 704 00025 – Code APE 4332A

Téléphone : 01.34.67.09.09

Courriel : contact@beaune-lamouret.net

Site : www.beaune-lamouret.net

Facebook : www.facebook.com/Beaune-Lamouret

- I. Ne rentre en considération dans ce devis que les travaux et fournitures clairement détaillés. Tous travaux complémentaires au descriptif justifieront un nouveau devis
- II. La confirmation de commande sera prise en compte pour fabrication :
 1. après la réception du devis attitré signé "Bon pour accord"
 2. accompagné de l'acompte de 30 % T.T.C.
 3. Pour les entreprises, associations ou administrations sont obligatoires : le nom du signataire et le cachet de l'entreprise
 4. Pendant la période de congés de notre entreprise, la réception de devis sera validée le premier jour de reprise du travail. Congés annuels : trois semaines en Août et une semaine entre Noël et le jour de l'An
 5. Pour l'envoi d'un deuxième exemplaire, contactez-nous au 01.34.67.09.09 ou contact@beaune-lamouret.net
- III. Toute réclamation d'un travail non-conforme ou présentant une malfaçon devra être signalée dans un délai de trois jours ouvrables, au-delà duquel aucune réclamation ne sera plus admise.
- IV. Toute annulation de commande passée devra être signalée dans un délai de trois jours ouvrables, au-delà duquel le client s'engage à honorer sa commande.
- V. Réserve de propriété : toutes marchandises citées sur ce présent document sont réputées nous appartenir jusqu'à complet paiement de sa valeur.
- VI. Délai de validité du devis : 30 jours à compter de la date du devis.
Le délai de validité dépassé (cachet de la poste faisant foi), une réactualisation du devis sera établie.
- VII. Condition de règlement :
 1. Acompte de 30 % à la commande
 2. Situation pendant les travaux
 3. Solde de la facture à fin des travaux
 4. Règlement par chèque à l'ordre de Beauné Lamouret
- VIII. La T.V.A. à 5,5 % ou 10 % ne sera applicable qu'avec une attestation originale fournie par le client, que vous trouverez sur le site www.impots.gouv.fr. Nous pouvons vous fournir un exemplaire à chaque facture, qui sera à nous remettre dûment remplie par vos soins (suivant décret ministériel du 15/09/99). Dans le cas de modification des charges imposées par voie législative ou réglementaire, le prix sera ajusté des dépenses ou économies en résultant. Devis établi sur la base des taux de T.V.A. en vigueur au jour de la remise de l'offre, toute variation ultérieure de taux sera répercutée sur les prix. Les taux réduits de T.V.A. ne sont applicables qu'avec la fourniture et la pose. Pour la fourniture seule, le taux de T.V.A. est de 20 %.
- IX. Eco-Artisan Reconnu Garant de l'Environnement : Qualification 8611 – n°E78993
Notre entreprise qualifiée Eco-Artisan RGE « Reconnu Garant de l'Environnement » a les compétences qui permettent à nos clients d'avoir le droit aux aides pour le crédit d'impôts développement durable, éco-prêt à taux zéro ou PTZ+.
- X. *Nos marchandises sont vendues sans garantie de vices cachés. Notre garantie des vices apparents ayant fait l'objet de réserves ou réclamations dans les conditions ci-dessus, et dans les conditions légales est limitée au remplacement ou à la réparation des marchandises reconnues défectueuses, à l'exclusion des accessoires fournis par des tiers et de toute indemnisation pour quelque préjudice que ce soit. Sont toujours exclus de notre garantie les défauts résultant de :*
 - Mauvaise manipulation,
 - Conditions de stockage inadaptées (humidité, surchauffe, manque de ventilation....)
 - Mauvaises conditions d'utilisation ou de pose,
 - Défaut d'entretien, d'absence de couche de protection,
 - Inobservation des règles de l'art, de l'usure normale ou de l'usage,
 - Et, en général, de tous dommages causés par l'acheteur ou un tiers,
 - Défauts liés au caractère naturel du bois et quel que soit l'essence choisie (variation de couleur, d'aspect,). Chacun des éléments de nos fabrications est donc unique et les échantillons présentés sont représentatifs d'une essence. Ces échantillons ne sauraient constituer un engagement contractuel.
- XI. **JURIDICTION**
Tous litiges et contestations seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Evreux, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie